



MARS 2017

## SOMMAIRE

### PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

p.1 - La laïcité comme principe de liberté et d'égalité

### PRATIQUE DE LA LAÏCITÉ EN VENDÉE ET DANS LES PAYS DE LA LOIRE

p.2 - La laïcité contre la République

p.3 - Public ou privé ? Public et privé ?

### ACTUALITÉ YONNAISE

p.4 - Appel à l'action pour le droit des femmes le 8 mars place Napoléon



PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME

# LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ

La Ligue des droits de l'Homme travaille avec toutes celles et tous ceux qui veulent construire une société de dignité, qui luttent contre les violences policières, les intrusions sécuritaires dans la vie personnelle, qui défendent le droit et les droits au travail, le droit au logement, le droit à un environnement sain, à la santé, à l'éducation. Elle agit aux côtés des acteurs de l'économie sociale et solidaire et promeut la responsabilité des entreprises et l'amélioration des services publics. Elle intervient en milieu scolaire et universitaire pour développer l'éducation à la citoyenneté en portant les valeurs de la République, en luttant contre les peurs qui nourrissent les réflexes d'exclusion et de discrimination.

### LA LAÏCITÉ COMME PRINCIPE DE LIBERTÉ ET D'ÉGALITÉ

**La charte de la laïcité à l'école** mise en œuvre en 2013 par le ministre de l'Éducation nationale est vivement critiquée par les religieux. Vincent Peillon pourtant, voulait faire passer le message inverse : la laïcité est « *un combat, non pas contre certains, mais pour tous, pour ce qui rassemble et doit rassembler tout le monde* ». Jugeant la laïcité mal connue, il a regretté que certains « *croient que la laïcité, c'est d'abord de l'interdit alors que la laïcité, c'est ce qui nous permet de coexister librement, ensemble* ».

# PRATIQUE DE LA LAÏCITÉ EN VENDÉE ET DANS LES PAYS DE LOIRE

**Il est paradoxal de voir de plus en plus d'organismes politiques et d'associations cultuelles se réclamer de la loi de décembre 1905 pour imposer leur vision biaisée de la laïcité alors même qu'ils ont été, historiquement de farouches opposants à cette loi.**

## LA LAÏCITÉ CONTRE LA RÉPUBLIQUE

La loi de 1905 qui institue la séparation de l'Église et de l'État, fait suite aux lois de 1881/82 de Jules Ferry qui rendirent l'enseignement primaire gratuit, puis obligatoire, pour tous les enfants de 6 à 13 ans et à la loi Combes de 1904 qui interdit l'enseignement aux membres des congrégations. Pourtant, la loi de 1905 malgré les provocations des royalistes et des catholiques, est une loi de conciliation et d'apaisement ; son rapporteur, Aristide Briand, a réussi à trouver un subtil équilibre entre le rôle de l'État neutre qui gouverne la sphère publique et garantit et protège la liberté de conscience et la place des religions et croyances qui appartiennent au domaine privé.

Il faudra longtemps pour que la loi de 1905 soit perçue comme une loi de liberté de penser et de pratiquer. Un siècle plus tard, en 2005, le pape et les évêques de France firent son éloge, mais entre- temps la loi subit beaucoup d'atteintes. En 1940, Pétain et le cardinal Gerlier de Lyon décidèrent « de résoudre enfin la question scolaire » en subventionnant largement l'enseignement privé catholique. Et même si De Gaulle abrogea les lois de Vichy en 1944, en Vendée Mgr Cazaux et de nombreux maires menèrent campagne pendant des années pour le maintien des subventions aux écoles catholiques. Ils eurent gain de cause en 1951 avec la loi Barangé et en 1959 avec les lois Debré qui autorisent l'État à financer les frais de fonctionnement et de personnel de l'enseignement privé.

Que constate-t-on en 2017 dans ce domaine ? L'enseignement catholique, de la maternelle à l'université, recrute plus que l'enseignement public car il s'adapte mieux et plus vite aux attentes et aux craintes des parents. Les prévisions de l'Inspection Académique pour la rentrée 2017 en Vendée indiquent une forte hausse des effectifs dans les écoles primaires privées et une baisse des effectifs dans les écoles publiques. Les maires et les conseils départementaux financent les écoles privées jusqu'aux limites hautes légales et parfois au-delà ; ils ne sont pas tenus de financer les maternelles ni les établissements d'enseignement supérieur, mais ils le font année après année.

Pourquoi ? La plupart de ces élus et cadres techniques et politiques ont été formés dans ces écoles catholiques dont ils propagent l'idéologie et qui les ont préparés à la prise du pouvoir. Ailleurs, d'autres écoles primaires et secondaires ont été mises en place ; elles sont juives, musulmanes, ou commerciales et ont vocation à préserver des intérêts particuliers, non à enseigner les valeurs républicaines de « Liberté, Égalité, Fraternité » et laïcité. Au contraire, elles empêchent la mixité sociale et toute chance de fraternité et nuisent à l'éducation à la tolérance en occultant la diversité des pensées et des croyances. Ces écoles ignorent la liberté de conscience et de choix des jeunes.



## PUBLIC OU PRIVÉ ? PUBLIC ET PRIVÉ ?

Le paradoxe est que toutes ces pratiques se font sous couvert de laïcité et de liberté de conscience et des cultes dans la sphère privée. Et c'est là que la confusion et les agressions contre les valeurs républicaines se manifestent avec force. Grâce à une tactique de glissement progressif continu, « le privé est devenu public et le public est devenu privé » selon les termes de Marcel Gaucher. En brouillant les repères, les églises au nom de la Sainte Laïcité parviennent à obtenir des pouvoirs et des financements contraires à la loi de 1905. Et actuellement la contradiction entre la loi républicaine et les intérêts particuliers est amplifiée par l'usage d'internet et des réseaux sociaux dont la spécificité est d'ignorer les barrières entre les domaines publics et privés ; ce que nous communiquons à des proches peut être repris par Google et diffusé dans le monde entier.

Dès lors, comment définir la laïcité et que devient la loi de 1905 ?

Comme on le voit, le socle même des valeurs républicaines est mis à mal par des interprétations et des pratiques erronées de la laïcité qui aboutissent à nier la liberté de conscience et l'égalité et la fraternité entre les humains.

En Vendée, depuis trois ans, les écoliers étaient plus nombreux dans les écoles publiques.

En 2017, le public passe sous la barre des 34 000 élèves. Des enseignants et des parents s'en inquiètent.

33 801 élèves dans les écoles publiques. 34 126 dans l'enseignement privé. Les chiffres du Rectorat de Nantes ont été révélés par le Snuipp-FSU 85, syndicat d'enseignants majoritaire dans le public. Avec un total de 67 927 élèves, les écoles vendéennes enregistrent une baisse de 637 élèves. Soit 694 élèves en moins pour les écoles publiques et 57 élèves en plus pour l'enseignement catholique.

///

*Les crispations sont de plus en plus fortes*

Jean-Louis Bianco est le président de l'**Observatoire de la laïcité**, instance consultative créée en 2013 par François Hollande. L'ancien secrétaire général de l'Élysée sous Mitterrand, ministre et député socialiste, sillonne la France plusieurs fois par semaine.

Débats, sessions de formation avec des magistrats, des enseignants, des cadres de la fonction publique ou des travailleurs sociaux : il est à chaque fois question de laïcité au quotidien, bien loin des slogans, des fantasmes sur une prétendue identité française menacée ou des délires autour de la « race blanche ».

## L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME UN MOTEUR DE PROGRÈS

**Nous vivons dans une société mixte : nous voulons la mixité des droits.**

Les mouvements féministes ont fait avancer les droits des femmes vers plus d'égalité, en réclamant des droits spécifiques comme la maîtrise de leur corps et de leur fécondité et en réclamant pour elles les droits de tous, droit de vote, droit au travail, égalité des salaires...

Aujourd'hui les politiques visent directement l'égalité dans tous les domaines de la vie sans faire des femmes une catégorie séparée. Nous vivons dans une société mixte, nous voulons la mixité des droits.

Le vieux système patriarcal est un rapport de pouvoir qui prive les sociétés des compétences et des talents des femmes. Nous n'en voulons plus. Nous savons que l'égalité des femmes et des hommes est un progrès pour les hommes comme pour les femmes.

C'est aussi une condition absolue de la démocratie. L'égalité entre les femmes et les hommes est désormais inscrite dans les textes internationaux et européens. Mais après les principes, il faut entrer dans la réalité en commençant dès la petite enfance : c'est la responsabilité des parents et de l'école.

Elles étaient plus de 300 000 à manifester en Pologne pour le droit à l'avortement.

Elles étaient en grève en Islande pour obtenir l'égalité des salaires.

Elles étaient en grève en Argentine contre les violences.

Elles se sont mobilisées contre Donald Trump aux États-Unis.

En France, elles étaient des dizaines de milliers à manifester contre la loi El Khomri, puis dans l'action le 7 novembre dernier à 16h34 pour l'égalité salariale et partout, elles continuent à se battre pour leurs conditions de travail.

**Nous appelons à l'action pour les droits des femmes le 8 mars place Napoléon à 15h40.**



 **LdH — Ligue des droits de l'Homme**

Section la Roche-sur-Yon  
Galerie Bonaparte, 8 place Napoléon  
85000 la Roche-sur-Yon  
[ldh-france.org/section/la-roche-sur-yon/](http://ldh-france.org/section/la-roche-sur-yon/)  
07 85 98 48 27  
[ldh.larochesuryon@gmail.com](mailto:ldh.larochesuryon@gmail.com)